

Santé et conditions de logement s'améliorent, mais les enjeux d'environnement et d'accompagnement du vieillissement restent forts

Insee Analyses La Réunion • n° 62 • Octobre 2021



Agenda 2030



Depuis le début des années 1950, l'espérance de vie a considérablement augmenté à La Réunion, mais cette hausse ralentit depuis 2011. En effet, les décès prématurés avant 65 ans restent plus fréquents qu'en métropole et certaines maladies chroniques comme le diabète sont plus répandues, exposant la population réunionnaise aux formes graves de Covid-19. Le système de santé doit aussi répondre au défi du vieillissement de la population.

Santé et bien-être dépendent pour partie de la qualité de l'environnement. L'usage des pesticides se réduit sur l'île, tandis que l'agriculture biologique se développe, mais reste très minoritaire. La consommation individuelle en eau baisse et le raccordement à l'assainissement collectif augmente, mais le rendement des réseaux d'eau, déjà médiocre, se détériore.

Si les conditions de logement continuent de s'améliorer, les personnes en attente d'un logement social sont de plus en plus nombreuses. Le Plan Logement Outre-mer, mis en place en 2020, a pour objectif de répondre à ces besoins. L'extension de la tâche urbaine, qui découle notamment de la construction de logements, impacte l'exposition de la population aux risques naturels.

Permettre à tous et toutes de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge sont des objectifs de l'**Agenda 2030**. En 2020 à La Réunion, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85 ans pour les femmes, et à 77 ans pour les hommes ► **figure 1**. C'est 30 ans de plus qu'au début des années 1950, où femmes et hommes pouvaient espérer vivre environ 50 ans. Dans le même temps, l'écart avec la France métropolitaine s'est considérablement réduit : de 16 ans au début des années 1950 à moins de 3 ans depuis 2010.

L'espérance de vie augmente moins vite depuis 2011

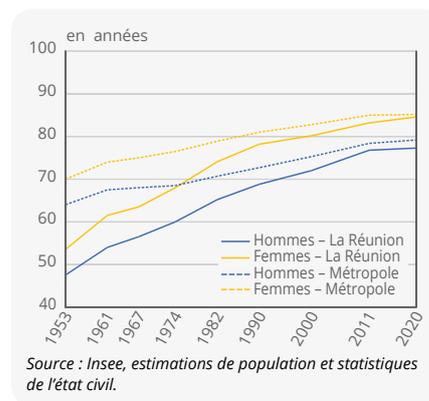
Depuis 2011 cependant, les gains d'espérance de vie augmentent à un rythme plus lent, en particulier pour les hommes

réunionnais : + 0,5 an entre 2011 et 2020 et + 1,4 an pour les femmes. Cela est lié notamment au fait que les décès prématurés avant l'âge de 65 ans restent plus fréquents qu'en métropole. En particulier, les hommes meurent plus souvent de morts violentes (accidents, chutes, agressions, suicides, etc.) ou de maladies liées à des conduites addictives (alcool, tabac, etc.). Néanmoins, ces décès évitables diminuent fortement sur l'île depuis le début des années 2000. L'une des cibles de l'Agenda 2030 est de réduire d'un tiers entre 2015 et 2030 la mortalité prématurée due à ces décès « évitables ».

De plus, en 2019, 45 % des Réunionnais-es sont en surcharge pondérale, et 16 % sont obèses. Les générations nées à partir de 1970 sont davantage touchées alors qu'en métropole, l'obésité affecte les générations

nées dès les années 1950. Stable à La Réunion depuis 20 ans, l'obésité constitue un problème majeur de santé publique

► 1. Évolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe



En partenariat avec :



Cette étude a été menée en partenariat entre l'Insee et la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) de La Réunion.

car elle prédispose à d'autres maladies chroniques, telles que le diabète et les maladies cardio-vasculaires. Les affections de longue durée pour cause de diabète sont elles aussi stables depuis vingt ans, à un niveau deux fois plus élevé que dans l'Hexagone.

La mortalité infantile n'a quant à elle pas diminué à La Réunion au cours des 20 dernières années. En 2020, 7 bébés sur 1 000 meurent durant leur première année. C'est deux fois plus qu'en métropole.

Certaines maladies sont aussi plus courantes sur l'île, notamment celles transmises par les moustiques comme le chikungunya ou la dengue ; elles affectent 10 % des habitants. En 2019, 5 % de la population réunionnaise déclare subir des séquelles du chikungunya, qui a sévi en 2005 et 2006 sur l'île. De plus, depuis 2018, l'épidémie de dengue s'accroît sur le territoire. Selon l'Agence régionale de santé de La Réunion, la baisse de la prévalence de ces maladies nécessite un effort collectif en termes de salubrité publique pour réduire notamment les dépôts sauvages, source de prolifération des gîtes larvaires propices aux maladies vectorielles.

Par ailleurs, La Réunion reste un territoire où la pauvreté est prégnante : en 2018, 39 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre 15 % en métropole. Même si la population est bien couverte par les dispositifs assurantiels et de solidarité, cela constitue un frein supplémentaire à une convergence plus forte de la durée de vie moyenne des Réunionnais vers celle des résidents de l'Hexagone.

L'offre de soins s'accroît mais doit faire face au défi du vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est une conséquence de l'allongement de la durée de vie et d'une fécondité élevée par le passé. Le quatrième âge en particulier est en plein essor sur l'île : 13 % des habitants auraient 75 ans ou plus en 2050, soit trois fois plus

qu'en 2018. Ce vieillissement soulève de nombreux défis pour répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie. Le nombre de lits médicalisés pour personnes âgées augmente moins vite que la population des plus de 75 ans : 44 lits médicalisés pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus en 2011, contre 35 en 2019, loin des 102 places de l'Hexagone. Pourtant, la dépendance est plus fréquente à La Réunion : en 2015, 19 % des 60 ans ou plus ont perdu leur autonomie, contre 15 % en métropole. Et le nombre de personnes âgées dépendantes triplerait sur l'île à l'horizon 2050. À La Réunion, bien plus marquée par la pauvreté que l'Hexagone, le coût du placement en maison de retraite constitue un frein plus important. Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie apparaît donc comme une orientation nationale particulièrement adaptée au territoire. D'autant que la solidarité intergénérationnelle reste plus forte sur l'île : les 60 ans ou plus reçoivent davantage d'aide de l'entourage (34 % contre 21 % dans l'Hexagone en 2011).

La présence de professionnels de santé sur le territoire se renforce. Ces dernières années, le nombre de médecins généralistes exerçant sur l'île, en libéral ou à l'hôpital, augmente plus vite que la population : 171 pour 100 000 habitants en 2020, contre 153 en 2012 [www.scoresante.org]. Ils sont d'ailleurs davantage présents sur l'île qu'en métropole (152 pour 100 000 habitants en 2019). Leur présence sur l'ensemble du territoire favorise leur accessibilité. En 2013, 95 % des Réunionnais résident à moins de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche. Le nombre de médecins spécialistes augmente aussi plus rapidement que la population, mais ils demeurent moins présents que dans l'Hexagone (168 pour 100 000 habitants en 2020 contre 127 en 2012). Les gynécologues et les pédiatres notamment sont dorénavant mieux implantés sur l'île que dans l'Hexagone, tout comme le sont les sages-femmes depuis longtemps déjà. En revanche, la hausse est plus ténue pour les ophtalmologues ou les psychiatres, qui restent moins présents qu'en métropole.

À La Réunion, en 2018, 42 % des personnes déclarent être très satisfaites de leur vie, soit une part intermédiaire entre la métropole (51 %) et la Martinique (33 %) [Insee, 2020].

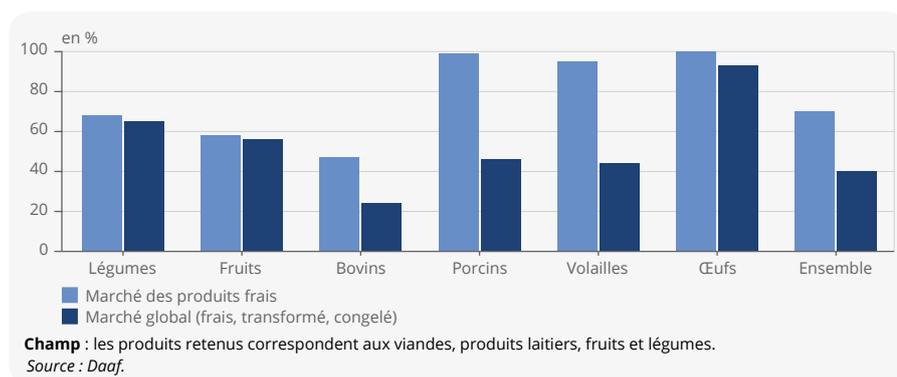
Les produits phytosanitaires sont moins utilisés

Santé et bien-être dépendent pour partie de la qualité de l'environnement. En particulier, les produits phytosanitaires utilisés en agriculture, tels que les désherbants ou certains pesticides, sont surveillés pour leur impact sur la santé et l'environnement. Leur usage est en baisse à La Réunion (- 15 % entre 2010 et 2018), mais cette évolution est encore éloignée des objectifs fixés dans le plan Ecophyto : - 25 % en 2020 et - 50 % en 2025. Le glyphosate, qui constitue 29 % des ventes totales de produits phytosanitaires sur l'île, est une des molécules les plus contrôlées du fait de son impact sur la santé : depuis le 1^{er} janvier 2019, seuls les professionnels sont autorisés à l'utiliser.

L'agriculture biologique se diffuse mais reste très minoritaire

L'agriculture biologique rencontre davantage de succès depuis 2010. Quasiment inexistante sur l'île en 2005, 402 exploitations sont certifiées en agriculture biologique ou en conversion en 2020 ; elles couvrent près de 5 % de la surface agricole utilisée. Depuis 2019, près de la moitié des projets d'installation en agriculture comportent un volet de production biologique. En 2020, La Réunion est le territoire ultramarin où l'agriculture biologique est la plus développée, mais la métropole est plus en avance en la matière : en 2020, l'agriculture biologique y couvre 9,5 % de la surface agricole utilisée. Les besoins en produits biologiques grandissent. En particulier, la loi du 30 octobre 2018, dite **EGAlim**, prévoit qu'au 1^{er} janvier 2022, la restauration collective utilise 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques, alors qu'ils n'en représentent qu'1 % en 2019 à La Réunion.

► 2. Part du marché couverte par la production locale en 2020



Production locale versus importations : degré d'autonomie alimentaire

La production locale couvre 70 % du marché en produits frais en 2020 ► **figure 2**, dont l'ensemble des besoins en porcs, volailles, lapins et œufs frais et deux tiers des besoins en fruits et légumes frais. Cependant la production locale ne couvre que 40 % du marché lorsque les produits transformés et congelés sont eux aussi pris en compte. Si l'on considère l'alimentation globale des Réunionnais, seulement 15 %

des calories consommées sont produites localement [Institut de Recherche pour le Développement, 2020].

Le développement de l'autonomie alimentaire de l'île passe par celui de la production locale et un moindre recours aux importations. Pour que l'agriculture réunionnaise réponde aux besoins de la restauration collective, elle devra s'adapter aux standards qualité requis (part d'agriculture biologique) et développer des unités de transformation industrielle, avec la contrainte foncière d'une île dont la surface cultivable représente 19 % de la surface totale. Un comité de transformation agricole a été mis en place en 2020 à la demande du Président de la République pour accompagner ces évolutions.

La canne à sucre demeure le principal pilier de l'économie agricole de l'île : ses 2 800 exploitations couvrent la moitié de la surface agricole utilisée, les ventes de sucre et de rhum constituant un quart des exportations réunionnaises. La bagasse issue de la canne à sucre constitue aujourd'hui la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île après l'énergie hydro-électrique.

Les prélèvements en eau augmentent

Pour répondre à ses besoins en eau, l'agriculture réunionnaise utilise presque exclusivement les eaux des rivières, l'eau souterraine étant dédiée à l'eau potable. Au total, en 2017, 25 % des eaux prélevées sont utilisées par l'agriculture, 6 % par l'industrie et le refroidissement des centrales thermiques et 69 % par les ménages pour leur consommation d'eau ► **figure 3**.

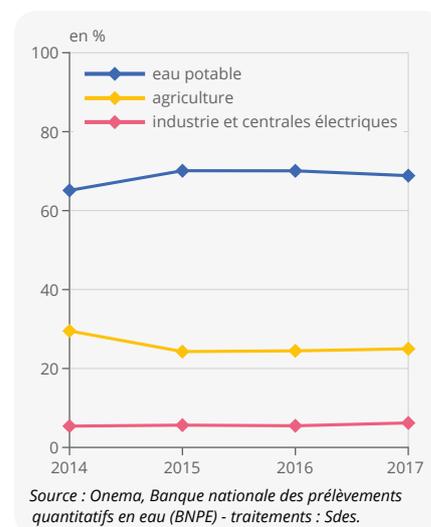
Les comportements de consommation d'eau potable s'améliorent globalement à l'échelle de l'île. Ainsi, la consommation d'eau par abonné diminue de 6 % entre 2014 et 2019 [Office de l'eau Réunion, 2021], du fait de l'utilisation d'appareils hydro-économiques, de l'augmentation progressive de la tarification de l'eau (+ 6 % pour une consommation de 120 m³ sur la même période) et de la récupération de l'eau de pluie. Pour autant, les prélèvements d'eau potable augmentent (+ 4 %), en raison de la croissance démographique et de la dégradation des réseaux d'adduction de

l'eau potable, ayant de nombreuses fuites. En 2017, pour 100 litres d'eau prélevés dans le milieu naturel, seulement 61 sont utilisés par les usagers ou le service public contre 65 en 2008. La loi Grenelle 2 impose aux communes affichant un rendement inférieur à 85 % de mettre en place un plan d'action contre les fuites. S'agissant de La Réunion, un plan eau DOM a été adopté en 2016. En 2017, comme en 2009, 5 % de la population réunionnaise est desservie par une eau non conforme sur plus de 5 % des analyses contre 1 % dans l'Hexagone en 2015. Un plan d'investissement (Plan eau potable) est en cours pour améliorer la qualité de l'eau en traitant l'eau de manière réglementaire et sécurisée, mais il touche à sa fin sans que l'ensemble des réseaux ne soit mis en conformité. De plus, les coupures d'eau concernent une part non négligeable de la population, en particulier pendant la saison cyclonique ou durant les dernières sécheresses. Lors de ces coupures, les nombreux points de fuites sont autant de points d'infiltration dans le réseau d'eau potable, ce qui diminue ponctuellement la qualité de l'eau desservie lors de la remise en service.

La pollution des eaux augmente malgré l'amélioration de l'assainissement

Pour améliorer la qualité des eaux, il convient, entre autres, de réduire les intrants agricoles et d'améliorer le raccordement à l'assainissement collectif. Pour ce faire, les intercommunalités ont engagé ces dernières années d'importants travaux sur les stations d'épuration, en termes de traitement et de capacité. Leur mise en conformité a nettement progressé, passant de 13 % de stations conformes en 2007 à 85 % en 2018. Quelques stations doivent encore être améliorées pour répondre aux exigences de la réglementation européenne. En 2019, 53 % des foyers réunionnais bénéficient de l'assainissement collectif, du type tout-à-l'égout, contre 42 % en 2009. En conséquence, la quantité de polluants entrant dans les stations d'épuration augmente de 8 % entre 2016 et 2020. À l'inverse, sur la même période, la quantité de polluant rejeté dans la nature en sortie des stations d'épuration diminue de 66 % grâce aux investissements réalisés et à l'amélioration de la qualité des mesures.

► 3. Prélèvements en eau selon les principaux usages à La Réunion



Mais, tout en restant en dessous des seuils réglementaires, de plus en plus de captages reportent la présence non négligeable de nitrates dans les eaux souterraines : 12 % en 2019 contre 7 % en 2012. Celle-ci est causée par les rejets d'eaux usées domestiques des installations non conformes d'assainissement non collectifs et l'infiltration des fertilisants agricoles. De plus, la présence de pesticides a amené à abandonner des forages entre 2004 et 2018, et une dizaine de captages ont été identifiés comme prioritaires dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour restaurer la qualité de leur eau.

Moins de logements neufs construits

Sur une île au territoire restreint, l'occupation du sol est un arbitrage contraint entre espaces naturels protégés et récréatifs, activités agricoles et économiques, équipements publics et logements des habitants. Au regard de la croissance de la population et de la baisse de la taille des ménages, si les tendances passées se poursuivaient, 8 100 logements par an seraient à construire à La Réunion entre 2018 et 2035. Après un pic entre 2005 et 2008, le nombre de logements autorisés ne dépasse pas 7 500 par an depuis 2013. Les logements réunionnais sont moins sur-occupés en 2017 (13 %) qu'en 2007 (18 %), mais cela reste plus fréquent que dans l'Hexagone (9 %).

Le ralentissement du rythme de constructions neuves n'est pas contrebalancé par une occupation plus fréquente des logements inoccupés ou vacants : en 2018, 9 % des logements sont vacants sur l'île, soit un peu plus qu'en 2007 (7 %). Quant aux logements sociaux, seuls 1,4 % d'entre eux sont vacants en 2020, soit le taux le plus faible des régions françaises.

► 14 % des Réunionnais.es particulièrement exposés à la Covid-19

Malgré sa jeunesse, la population réunionnaise est à peine mieux armée face aux risques de Covid-19 graves que celle de l'Hexagone : 14 % a au moins une pathologie à risque, contre 15 % dans l'Hexagone. En effet, au même âge, les Réunionnais sont plus souvent atteints de maladies chroniques, notamment les 65-79 ans.

En 2019, avant le début de la pandémie de la Covid-19, 11 % des habitants de La Réunion de 15 ans ou plus présentent un syndrome ou état dépressif, comme dans l'Hexagone. Les dépressions augmentent sensiblement en 2020 avec la crise sanitaire et le confinement mis en place.

Davantage de logements sociaux mais toujours une tension

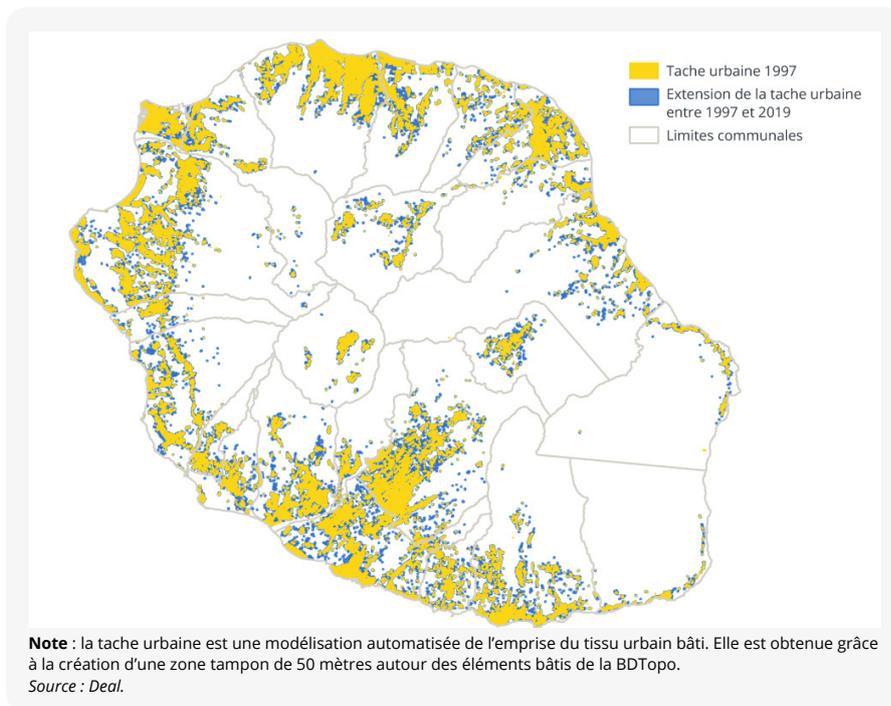
Début 2020, 77 000 logements sociaux sont en location à La Réunion, ce qui correspond à 905 logements sociaux pour 10 000 habitants, soit davantage qu'il y a 5 ans (792) et que dans l'Hexagone (771). Pourtant, en 2020, 11 communes n'atteignent pas encore le taux légal de mixité de 20 ou 25 % (selon la commune) imposé par la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000. En dix ans, la part de la population réunionnaise habitant dans un logement social augmente de 3 points pour atteindre 17 % en 2017. Pourtant, le nombre de demandes de logement social atteint un nouveau record en 2020, avec 33 000 demandes en attente (+ 15 % depuis 2011). Le Plan Logement Outre-mer adopté en 2020 vise à répondre à cette demande en se fixant, entre autres, pour objectif annuel 2 000 à 2 500 constructions neuves et 700 réhabilitations de logements sociaux.

Le parc de logements sociaux comprend 62 % de logements dits « très sociaux » à destination des personnes les plus défavorisées, situé pour moitié dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Un territoire fortement exposé aux risques naturels

Le développement urbain pour répondre aux besoins en logements est soumis à de fortes contraintes : La Réunion est particulièrement exposée aux risques naturels, avec 7 types de risques sur les 8 existants (cyclone, inondation, tremblement de terre, mouvement de terrain, submersion marine et tsunami, feu

► 4. Évolution de la tache urbaine à La Réunion



de végétation, volcan). Aucune commune de l'île n'est *a priori* épargnée. En 2013, le risque d'inondation concernait 16 % des logements de l'île et 17 % de la population réunionnaise, contre 10 % de la population de métropole. Toutes les communes disposent aujourd'hui d'un Plan de prévention des risques (PPR) naturels sur leur territoire, couvrant la quasi-totalité des aléas inondation et mouvements de terrain. La couverture par des PPR littoraux progresse à un rythme soutenu depuis 2017 pour les 19 communes disposant d'une façade littorale.

En particulier, l'artificialisation des sols est surveillée : il s'agit d'un facteur aggravant

du risque inondation et constitue un objectif en tant que tel du *Plan Biodiversité de 2018* « zéro artificialisation nette ». La surface ni agricole ni naturelle (bois, landes, plages, rochers, etc.) passe de 9 % de la surface totale en 2011 à 10 % en 2019. La tache urbaine (surface urbanisée) s'élargit : elle couvre 12 % du territoire réunionnais en 2017 contre 9 % en 1997

► **figure 4.** ●

Aurore Fleuret (Insee),
Caroline Coudrin (Deal)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Merceron S., Thibault P.**, « Enquête Santé à La Réunion en 2019 - Un Réunionnais sur dix déclare être en mauvaise santé », *Insee Analyses La Réunion* n° 58, mai 2021.
- **Agreste, Daaf**, « Bilan des importations de fruits, légumes et viandes 2011 - 2020 », *Études La Réunion* n° 110, avril 2021.
- **Deal**, « Bilan 2019 du logement locatif social à La Réunion », *Chiffres et Statistiques*, avril 2021.
- **Deal**, « La construction neuve à La Réunion en 2018 », *Chiffres et Statistiques*, février 2021.
- **Préfecture de La Réunion**, « Plan Logement Outre-mer Réunion », 2021.
- **Baktavatsalou R., Chaussy C., Sui-Seng S.**, « Projections de personnes âgées en perte d'autonomie à La Réunion - Trois fois plus de seniors en perte d'autonomie en 2050 », *Insee Analyses La Réunion* n° 45, août 2020.
- **Institut de Recherche pour le Développement**, « Alimentation et nutrition dans les départements et régions d'Outre-mer », mars 2020.
- **Besson L., Caliez F.**, « Accès aux soins à La Réunion - 84 000 Réunionnais à plus de 30 minutes des urgences », *Insee Analyses La Réunion* n° 9, novembre 2016.

